



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délégation générale à la langue française

Question écrite n° 91410

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le fonctionnement de l'Observatoire des pratiques linguistiques. Il souhaite connaître les coûts de fonctionnement de cet organisme pour les années 2004 et 2005, ainsi que le bilan de son action au cours de ces deux années. Il souhaite également connaître ses projets sur l'avenir de cet observatoire et les éventuelles évolutions de son action.

Texte de la réponse

L'observatoire des pratiques linguistiques a été créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française. Il a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponible, les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, afin d'apporter des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives et sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées dans notre pays et qui concourent à sa diversité. L'observatoire est composé d'un chargé de mission à plein temps, fonctionnaire du ministère de la culture, et d'un chargé d'étude universitaire, employé à raison d'une journée par semaine. L'observatoire est doté d'un comité scientifique, composé d'universitaires qui exercent cette fonction à titre bénévole. En 2005, le budget de l'observatoire était de 158 000 euros en crédit d'intervention. Il est de 138 000 euros en 2006. L'activité de l'observatoire s'organise autour de trois axes : soutien à des travaux d'étude et de recherche et coordination de ces travaux ; diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ; conservation, constitution, mise à disposition et valorisation de corpus oraux enregistrés. Ces corpus constituent un outil de travail pour la recherche, mais acquièrent également, avec le temps, un caractère patrimonial. Depuis 2004, l'activité de l'observatoire a porté en priorité sur les corpus oraux enregistrés. Cette priorité s'est traduite en 2005 par le renouvellement de la convention conclue en 2004 avec le CNRS pour le développement d'un programme visant à la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux (cette convention doit être renouvelée en 2006) et par l'achèvement d'un guide des bonnes pratiques (à la fois juridique et technique), destiné aux chercheurs, relatif aux corpus oraux, paru en avril 2006. Deux nouveaux axes de travail, sur la langue des signes français et sur les rapports entre pratiques linguistiques et pratiques religieuses, ont été ouverts en 2005 et se poursuivent en 2006. Il est également prévu de lancer en 2006 une enquête sur les pratiques en matière de féminisation des titres et fonctions. La première phase d'activité de l'observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux, les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques. Pour cela, un bulletin, « Langues et cité », a été créé. Le dernier numéro paru porte sur les créoles. Le démarrage de cette deuxième phase s'est également traduit en 2005 par le lancement d'un programme de banque de données des pratiques linguistiques. Enfin, en 2006, l'observatoire a inauguré une collection de publications intitulée « Les cahiers de l'observatoire des pratiques linguistiques ». Le n° 1 est paru en février 2006 : il porte sur les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles en

France et dans la francophonie. Le deuxième numéro portera sur la situation linguistique à La Réunion.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91410

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3794

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5901